

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE ROLLER SPORTS**
Représentée par son président, Monsieur Nicolas BELLOIR
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **50 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (50 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 1 119 635 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :


Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le - 2 DEC. 2015

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DE
ROLLER SPORTS



P / LE DIRECTEUR DES SPORTS

 Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 1.12.2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.012.76839

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		
	Budget	Demande	Accordé
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	117 000 €	95 000 €	89 500 €
Action 3	117 000 €	95 000 €	89 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	72 000 €	50 000 €	44 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Retour le cursus de formation de l'encadrement plus attractif	166 000 €	75 000 €	75 000 €
Action 4	166 000 €	75 000 €	75 000 €
Professionnalisation de l'activité	63 000 €	40 000 €	40 000 €
Formations fédérales	103 000 €	35 000 €	35 000 €
Organiser la soutenabilité du projet permettant d'assurer la compétitivité sportive de la France	1 159 000 €	815 000 €	785 000 €
Action 1	94 000 €	40 000 €	40 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	94 000 €	40 000 €	40 000 €
Action 2	1 065 000 €	775 000 €	745 000 €
Aides personnalisées (AP)	85 000 €	70 000 €	70 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	660 000 €	470 000 €	440 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	320 000 €	235 000 €	235 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	94 000 €	58 000 €	57 135 €
Action 2	94 000 €	58 000 €	57 135 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	94 000 €	58 000 €	57 135 €
Accompagner les clubs à s'ouvrir à des lieux de pratique adaptés à la jeunesse	105 000 €	50 000 €	50 000 €
Action 1	105 000 €	50 000 €	55 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	105 000 €	50 000 €	55 000 €
Développer une offre de pratique loisir attractive plus particulièrement liée à l'approche bien être	90 000 €	40 000 €	40 000 €
Action 1	90 000 €	40 000 €	40 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	90 000 €	40 000 €	40 000 €
Accompagner les ligues et les clubs à construire un projet pérenne	215 000 €	40 000 €	40 000 €
Action 1	215 000 €	40 000 €	40 000 €
Structuration fédérale	215 000 €	40 000 €	40 000 €
Faciliter l'engagement des femmes à des postes à responsabilité	10 000 €	0 €	0 €
Action 1	10 000 €	0 €	0 €
Structuration fédérale	10 000 €	0 €	0 €
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	13 700 €	10 000 €	3 000 €
Action 1	13 700 €	10 000 €	3 000 €
Programmes d'échanges internationaux	13 700 €	10 000 €	3 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	66 300 €	50 000 €	50 000 €
Action 1	66 300 €	50 000 €	50 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	66 300 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL	2 036 000 €	1 233 000 €	1 189 635 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

70 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

1 119 635 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées
- cat 61 (indemnité des CTS)
- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

57 135 €

1 062 500 €

Paris le 16/11/2015


Choix du compte > Edition du RIB

Imprimer

Compte : **COMPTE CHEQUES 1**

<p>Crédit Mutuel — Sud-Ouest —</p>							
<p>Titulaire du compte : FEDE FCAISE DE ROLLER SPORTS</p>							
<p>Domiciliation : 6 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT CS 11742 33080 BORDEAUX CEDEX</p>							
<p>Devise : CCM BARRIERE SAINT GENES EUR</p>							
Relevé d'Identité Bancaire							
RIB	Banque	Guichet	N° de compte	Clé			
	15589	33533	06449441040	50			
IBAN	FR76	1558	9335	3306	4494	4104	050
	BIC						
CMBRFR2BARK							
<p>Crédit Mutuel — Sud-Ouest —</p>							
<p>Titulaire du compte : FEDE FCAISE DE ROLLER SPORTS</p>							
<p>Domiciliation : 6 BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT CS 11742 33080 BORDEAUX CEDEX</p>							
<p>Devise : CCM BARRIERE SAINT GENES EUR</p>							
Relevé d'Identité Bancaire							
RIB	Banque	Guichet	N° de compte	Clé			
	15589	33533	06449441040	50			